

# L'amour aveugle

## Un amour sous empêchement ?

Zina Weygand

DANS **ETHNOLOGIE FRANÇAISE** 2009/3 Vol. 39 , PAGES 393 À 401  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0046-2616

ISBN 2130570325

DOI 10.3917/ethn.093.0393

Date de mise en ligne : 05/06/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2009-3-page-393?lang=fr>



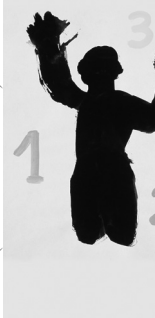
Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



# L'amour aveugle

## Un amour sous empêchement ?

Zina Weygand  
 Centre de recherche sur le travail  
 et le développement-CNAM, Paris

### RÉSUMÉ

L'accès à un accompagnement affectif et sexuel fait actuellement partie des revendications des personnes en situation de handicap, en termes de droit. Si cette revendication est relativement nouvelle dans notre pays, l'aspiration des personnes handicapées à l'amour et à la vie conjugale ne l'est évidemment pas, et les réponses apportées par la société à cette aspiration ont varié selon les époques.

Cet article, qui se situe au croisement de l'histoire du handicap, de l'histoire des femmes, de l'histoire du corps et de l'histoire du sentiment amoureux, s'articule autour des *Réflexions* d'une jeune aveugle du XIX<sup>e</sup> siècle, Thérèse-Adèle Husson.

Il y est question des réponses apportées par les auteurs, aveugles et clairvoyants, du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aspiration des aveugles au mariage et à la vie de famille.

*Mots-clés* : Aveugle. Femme. Sens. Amour. Mariage.

Zina Weygand  
 Centre de recherche sur le travail et le développement-CNAM  
 Case 215  
 41, rue Gay-Lussac  
 75005 Paris  
 zina.weygand@cnam.fr

Si les prises de position en faveur du droit à l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap sont relativement nouvelles dans notre pays, l'aspiration de ces personnes à une vie affective et familiale ne l'est évidemment pas. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la vie sexuelle peut être subie et non pas souhaitée, comme c'était le cas pour ces filles aveugles pauvres, obligées de se livrer à la prostitution faute d'autres moyens de subsistance, dont parle Parent-Duchâtelet [(1836) 1981 : 192] dans son enquête sur *La prostitution dans la ville de Paris*.

Pour les personnes aveugles, les réponses apportées à leur aspiration à la vie conjugale – qui a été longtemps le seul moyen socialement admis de parvenir à la plénitude de l'union amoureuse – ont varié selon les époques : depuis le règlement donné à la Maison des Quinze-Vingts par Michel de Brache au XIV<sup>e</sup> siècle – qui reconnaissait aux pensionnaires de l'hospice le droit de se marier – jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, où le grand intellectuel aveugle Pierre Villey [1927 : 229], tout en affirmant que « *l'adaptation, pour l'homme aveugle, s'achève*

*par le mariage* », condamnait la femme aveugle au célibat – en passant par le XVIII<sup>e</sup> siècle sensualiste et sensible, qui a reconnu que les hommes et les femmes aveugles étaient susceptibles de s'épanouir sensuellement et affectivement, par le biais du mariage et d'une vie de famille réussie.

Dans cet article, qui s'articulera autour du texte d'une jeune aveugle nancéienne du XIX<sup>e</sup> siècle, Thérèse-Adèle Husson, il sera question de sens, de sensibilité et de sentiments, et en particulier de l'amour, « cet obscur objet du désir ». Il sera également question des réponses apportées, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aspiration des personnes aveugles au mariage.

### ■ Les *Réflexions* de Thérèse-Adèle Husson

En 1825, Thérèse-Adèle Husson, une jeune aveugle de vingt-deux ans, issue d'une famille d'artisans et de commerçants nancéiens, vient tenter sa chance à Paris comme écrivain. Elle adresse au directeur de l'hospice

des Quinze-Vingts ses *Réflexions sur l'État physique et moral des aveugles*. Cet opuscule manuscrit de quatre-vingt-trois pages conservé dans les archives de l'établissement est, à ma connaissance, le premier ouvrage de langue française écrit par une personne aveugle sur les aveugles et la cécité. Il semblerait en outre qu'il soit resté pendant plus d'un siècle le seul ouvrage de ce genre écrit par une femme aveugle témoignant de son expérience.

Dès la dédicace et l'avant-propos de son opuscule, Thérèse-Adèle Husson s'exprime à la première personne et prétend s'adresser non seulement au « public » auquel elle a « le projet de donner [...] la connaissance de [ses] sentiments, de [son] caractère et de [ses] idées », mais également à ses « compagnons d'infortune » et « de préférence [...] aux femmes en état de cécité », dont le sort lui « inspire un intérêt aussi vif que tendre » [(1825) 2004 : 23]. Témoignage autobiographique issu de l'expérience de la jeune fille, ces réflexions revêtent par ailleurs un caractère quasi ethnographique, dans la mesure où elles résultent également des entretiens de l'auteur avec ses « compagnons et compagnes d'infortune » qu'elle a « interrogés sur leurs sentiments, leurs caractères et leurs idées » afin d'établir « une comparaison entre eux et [elle] » [Husson, *op. cit.* : 26] et d'être en mesure de les « peindre [...] tels qu'ils sont ou tels qu'ils doivent être » [*op. cit.* : 24].

Ce document témoigne d'une affirmation croissante du soi par le sujet aveugle, conséquence de l'action émancipatrice mise en œuvre en France au cours du siècle précédent par Valentin Haüy – mais également d'une prise de conscience identitaire qui va s'affirmer tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle au sein de la communauté des aveugles instruits. Par ailleurs, ces réflexions d'une jeune fille aveugle destinées en priorité aux femmes partageant son infirmité témoignent de l'émergence d'une parole proprement féminine sur le handicap. Doit-on vraiment s'étonner que ce texte n'ait jamais été publié jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et qu'il soit apparemment tombé dans l'oubli, puisque aucun des auteurs qui, après Thérèse-Adèle Husson, ont écrit sur « l'état physique, moral et intellectuel des aveugles », n'y a fait allusion ?

Il est vrai qu'en plus du fait de parler à la première personne, alors qu'elle était femme, aveugle et pauvre, Thérèse-Adèle Husson a eu l'audace d'aller au-delà des traditionnelles considérations sur l'« éducation » ou l'« instruction » des aveugles émises depuis la création de l'Institution des jeunes aveugles de Paris, en 1785. En effet, même si son propos suit à certains égards les règles d'un discours sur la suppléance sensorielle et

l'éducation des aveugles devenu courant depuis près d'un siècle de réflexions sur ces questions, elle aborde toutefois le sujet d'une manière originale, toujours très concrète, avec des exemples tirés de ce que pouvait être alors la vie quotidienne d'une jeune fille aveugle, dont la sensibilité proprement féminine est clairement revendiquée. Or, cette sensibilité ne craint pas de s'exprimer par l'évocation de sensations ou de sentiments intimes, tels qu'une amitié élective pour une camarade de pension aveugle trop tôt disparue, ou l'impression « produite par une voix douce sur le cœur et les sens d'un aveugle » [*op. cit.* : 23], avant d'aborder, dans le « Plan d'éducation » qui constitue la seconde partie de l'ouvrage, la question du mariage des filles aveugles. Un texte de femme, où il est question de sens et de sensations, de sensibilité et de sentiments... autant dire un texte embarrassant pour les philanthropes « bien-pensants » qui dirigeaient alors les Quinze-Vingts. Aussi, après lui avoir accordé la pension qu'elle sollicitait, ont-ils enfoui le manifeste de Thérèse-Adèle Husson dans les archives de l'hospice, pour ne plus en ressortir...

C'est précisément par leurs thématiques involontairement provocatrices que les *Réflexions* de la jeune aveugle représentent un document de tout premier ordre pour l'historien-anthropologue d'aujourd'hui, au croisement de l'histoire des femmes, de l'histoire du corps et de l'histoire du sentiment amoureux, abordées sous l'angle particulier du handicap sensoriel.

## ■ Sens, sensibilité, sentiments

Après un avant-propos à caractère autobiographique, Thérèse-Adèle Husson, dans les dix premiers chapitres de son opuscule, entretient ses lecteurs du comportement des aveugles en société, de leur caractère, de leur manière de percevoir les êtres et les choses et de se représenter, par l'imagination, « les objets visibles et non palpables » [*op. cit.* : 36]. Elle vante, exemples à l'appui, et non sans humour, « l'extrême finesse du tact des personnes atteintes de cécité » [Husson, *op. cit.* : 28] et la délicatesse de leur odorat. Enfin, elle s'étend longuement sur « les jouissances que l'ouïe procure aux aveugles » [*op. cit.* : 34] et sur les émotions qu'une voix douce peut faire naître dans leur cœur.

À vrai dire, Thérèse-Adèle Husson fait l'apologie de l'ouïe plus que de tous les autres sens, car elle est le moyen privilégié pour les aveugles d'accéder aux joies

de l'esprit, aux échanges interpersonnels et, par-dessus tout, aux émois du cœur.

Ainsi, à propos de l'ouïe, se cristallise le grand débat qui, en réalité, est au cœur des réflexions de la jeune aveugle : celui des liens d'affection – abordés tout d'abord sous l'angle des amitiés juvéniles –, avant d'en arriver à ce qui a été pendant longtemps la grande affaire de la vie des femmes : la séduction, l'amour et le mariage. En effet, après avoir averti ses lecteurs de « l'excès » qui, selon elle, caractérise les aveugles dans leurs attachements et leurs affections, Thérèse-Adèle Husson entreprend d'exposer les mécanismes susceptibles de faire naître en leur cœur des sentiments exaltés.

Or, à défaut des impressions de la vue, le stimulant de l'amour, pour les aveugles, sera d'abord une voix tendre et pénétrante : « *Est-il rien au monde, j'en appelle à mes compagnes, qui excite dans nos âmes un ravissement comparable à celui que nous causent des accents flatteurs et bienveillants, qui partent toujours d'un cœur tendre et sensible ? Des sons harmonieux électrisent et subjuguent entièrement notre confiance, nous nous livrons sans réserve aux penchants que nous inspire celui ou celle dont nous avons entendu la douce voix : nous sommes presque persuadées qu'un être qui possède un si précieux avantage n'a aucun défaut* » [Husson, *op. cit.* : 33]. D'où ce commentaire indigné : « *Combien seraient coupables les personnes qui joindraient à une voix enchanteresse l'art affreux de la dissimulation, en s'emparant de l'estime et de l'amitié de ceux dont elles sont entendues. Elles peuvent, en les trahissant, les condamner à des regrets éternels car, nous, privées de la vue, si ce malheur nous arrivait, rien n'égalerait la violence de notre désespoir* » [ibid.].

Ce commentaire de Thérèse-Adèle Husson n'est pas sans rappeler celui d'une autre jeune aveugle, Mélanie de Salignac, rapporté par Diderot dans ses *Additions* à la *Lettre sur les aveugles* : « *Le son de la voix avait pour elle la même séduction ou la même répugnance que la physionomie pour celui qui voit. Un de ses parents [...] eut avec la famille un mauvais procédé auquel elle ne s'attendait pas, et elle disait avec surprise : Qui l'aurait cru d'une voix aussi douce ?* » [2000 (1782) : 247].

En tout cas, l'indignation de Thérèse-Adèle pourrait bien laisser entendre qu'elle a fait la cruelle expérience de la déception amoureuse, et que les « *pertes considérables* » subies par sa famille, invoquées ailleurs pour expliquer sa décision de « *s'abandonner à la carrière littéraire* » et de partir tenter sa chance à Paris, ne sont peut-être pas la seule raison qui l'a poussée à quitter sa ville natale... Comment ne pas penser en effet que la jeune fille laisse parler son cœur lorsqu'elle traite de « *monstres d'hypocrisie* » ceux qui profitent des avantages

d'une « *voix enchanteresse* » pour se faire « *un jeu de la candide innocence et des vertus les plus sacrées* » [Husson, *op. cit.* : 34] ?

Quoi qu'il en soit, la jeune aveugle qui, à un an près, est l'exacte contemporaine de George Sand, invente pour ses lectrices une nouvelle éducation sentimentale, où la musique de la voix se substitue au « *premier regard des yeux qui se croisent* » [Corbin, 1987 : 522], pour susciter chez la femme aveugle les délicieuses émotions du choc de la rencontre : « *Lorsque nous les entendons [les possesseurs d'une voix charmante], un feu qui n'a rien d'humain parcourt nos veines et couvre notre visage, notre bouche est entrouverte et notre langue enflammée, nous n'articulons pas un seul mot, mais que notre silence est expressif ! [...] Lorsqu'un homme s'approche de nous, nous le reconnaissons sans qu'il nous ait parlé ni touchées ; se fait-il entendre ? Si sa voix offre une délicieuse harmonie, rien n'égale notre contentement. Nous répondons à ses questions d'un air distrait et avec embarras ; notre rougeur [...] prouve assez à celui qui s'entretient avec nous la douce émotion à laquelle nous sommes en proie* » [Husson, *op. cit.* : 34].

La femme aveugle de l'époque romantique, durant laquelle « *s'opère une véritable réinvention du sentiment* » [Corbin, *op. cit.* : 522], est donc susceptible de subir comme les autres femmes cette « *commotion* » qui prélude à l'amour et peut la conduire, si elle n'y prend garde, à céder aux désordres de la passion.

De cette séduction et de cette emprise de la voix témoigneront encore, à la fin du siècle, les propos d'une aveugle rapportés par Maurice de La Sizeranne : « *Dans ma jeunesse j'ai entendu, un jour, un jeune homme dire dans un concert des scènes comiques parfaitement insignifiantes et auxquelles je ne prêtais aucune attention, mais je n'ai jamais oublié sa voix. Elle m'avait pénétrée jusqu'au cœur ; j'avais un immense désir de le connaître, de lui parler, c'était comme une attraction irrésistible et je fus obligée de faire appel à toute ma volonté pour n'avoir point cette voix sans cesse présente à ma pensée* » [1901 : 53]. « *Faire appel à toute sa volonté* », c'est précisément ce à quoi Thérèse-Adèle Husson engage ses compagnes, qu'elle supplie, dans la seconde partie de son ouvrage, de se défier de leur propre sensibilité.

## ■ Avoir raison des élans du cœur

Influence de son éducation chez les religieuses, qui incitaient les jeunes filles à spiritualiser les élans du cœur et à se méfier de leur corps ? Conséquence de la

blessure affective que trahiraient ses propos sur la duplicité des êtres « *qui joindraient à une voix enchanteresse l'art affreux de la dissimulation* » ? Intériorisation des normes que les philanthropes du XIX<sup>e</sup> siècle qui s'intéressaient aux aveugles<sup>2</sup> prétendaient leur imposer, pour ce qui concerne le mariage et la fécondité ? Intime conviction de l'impossibilité où seraient les femmes aveugles de trouver le bonheur dans le mariage ? Féminisme avant l'heure, qui préférerait, aux contraintes que le mariage faisait alors peser sur les femmes, la liberté du célibat – quel que soit par ailleurs le discrédit attaché au statut de femme célibataire ? Toujours est-il que Thérèse-Adèle Husson consacre la quasi-totalité du « plan d'éducation » qui constitue la seconde partie de son ouvrage à mettre en garde ses compagnes contre ces élans du cœur et des sens qu'elle a si bien su décrire dans la première partie de ses *Réflexions*.

Aussi, à l'instar des autres femmes qui ont écrit sur l'éducation des filles à cette époque, commence-t-elle par leur déconseiller formellement la lecture de certains romans, susceptibles d'enflammer leur imagination et de faire naître dans leur cœur des émotions délicieuses, mais ô combien dangereuses... Dans son livre *De l'éducation*, dont une seconde édition est parue un an avant que la jeune Nancéienne n'adresse ses *Réflexions* au directeur des Quinze-Vingts, Mme Campan, au nom des mêmes principes, faisait les mêmes recommandations aux mères des « jeunes personnes » âgées de douze à dix-huit ans.

Toutefois, alors que les conseils de l'ancienne directrice de la maison d'Écouen s'inspiraient d'une certaine conception de l'éducation des filles – les préparant à leur mission d'épouses et de mères –, les mises en garde de Thérèse-Adèle Husson à ses « *jeunes amies* » ont une tout autre finalité. En effet, l'auteur des *Réflexions* exhorte les filles aveugles à prendre sur leurs affections « *un empire absolu* » [op. cit. : 49], et les supplie de renoncer au mariage et à la maternité. Ainsi, après avoir affirmé qu'il « *est de toute nécessité à un homme aveugle de prendre une compagne, parce que ne pouvant se conduire, elle devient son guide, son protecteur, son ange tutélaire* », n'hésite-t-elle pas à écrire que « *nous autres femmes [...] étant privées de la vue, nous pouvons, nous devons même, ne point associer notre sort à celui des hommes, car enfin, quel plaisir nous offrirait le mariage ?* » [op. cit. : 50]. Cette recommandation pour le moins radicale a de quoi surprendre, et l'on peut s'interroger sur les motivations profondes qui inspirent à la jeune femme le plaidoyer pour le célibat des filles aveugles qui va faire l'objet des trois derniers chapitres de son plan d'éducation.

En effet, Thérèse-Adèle Husson ne peut pas ignorer que la destinée des femmes de son temps tient tout entière dans le mariage et la maternité, et que la société qui l'entoure ne fait guère de place aux femmes seules – qu'elles soient veuves ou célibataires –, surtout si elles sont, comme elles, de milieu modeste. Elle sait bien sans doute également que les célibataires étaient alors considérées comme des anomalies, « *ne tenant à la société par aucun lien* » [*Le Journal des dames et des modes*, 1828 : 429]. Certes, à la même époque, une femme, auteur d'un ouvrage paru chez Michaud<sup>3</sup>, prend la défense de la femme célibataire, avec des accents et des arguments qui ne sont pas sans rappeler ceux de la jeune aveugle plaidant pour le célibat de ses compagnes d'infortune : « *Croyons que la femme qui ne se marie pas a plus de délicatesse que les autres, plus peut-être de sensibilité, plus encore de perfection de l'âme ; n'ayant pas trouvé l'homme dont le cœur sympathiserait avec le sien, n'ayant pas trouvé de principes assez solides pour lui garantir son bonheur, elle a préféré l'isolement à une société indigne d'elle ; ou, fidèle à l'amour que l'hymen allait consacrer et dont la mort a rompu les liens, elle n'a plus voulu ni amour, ni hymen de sa vie. Une autre, disgraciée par la nature, recherchée seulement pour sa fortune, a eu assez de sagesse pour échapper à de cupides projets* » [ibid.]. Sur ce dernier point, on croirait lire Thérèse-Adèle Husson, assénant à deux reprises à ses compagnes que seuls des motifs intéressés pourraient inciter un clairvoyant à épouser une aveugle : « *[...] un clairvoyant n'unira jamais son sort à celui d'une femme privée de la vue, si elle n'a pas une dot considérable à lui apporter* » [op. cit. : 52].

Terrible constat d'une femme se rangeant parmi ces « *disgraciées de la nature* » auxquelles fait allusion le texte précédent ? Sur ce point, sans doute convient-il de préciser que Thérèse-Adèle Husson, devenue aveugle par suite de la petite vérole, conservait peut-être d'autres séquelles, notamment de nature esthétique, de cette terrible maladie. Résignation d'une jeune infirme trop exigeante et trop sensible, qui, souhaitant trouver dans le mariage autre chose qu'une association d'intérêts, désespère de pouvoir trouver un jour « *l'homme dont le cœur sympathiserait avec le sien* » ? Revendication féministe avant l'heure, de la part d'une jeune fille qui va prouver sa détermination et son esprit d'indépendance en quittant sa famille et sa ville natale pour venir gagner sa vie à Paris ? Pour convaincre ses sœurs d'infortune de conserver « *leur précieuse liberté* » [op. cit. : 51], Thérèse-Adèle Husson s'efforce en effet de peindre sous les plus tristes couleurs le destin des femmes de son temps, que le mariage prive corps et biens de

leur liberté, avant de conclure : « *Combien de femmes jouissant de la clarté du jour ne regrettent pas leur heureuse jeunesse ? Il en est même qui forment des vœux pour voir rompre la chaîne qui les attache à un homme sans principes, libertin, joueur, despote, et bizarre ; du moins en restant demoiselles, nous avons la certitude de ne courir aucun danger semblable* » [ibid.].

Quelles que soient les raisons toutes personnelles qui dictent peut-être à la jeune aveugle ses attaques contre le mariage, on peut encore se demander si son plaidoyer en faveur du célibat a pu lui être inspiré par son éducation chez les religieuses qui, en lui témoignant « *le plus tendre intérêt* », avaient pu lui prouver la valeur du célibat consacré au service d'autrui<sup>4</sup>.

## ■ Rassurer les philanthropes

En ce qui concerne les unions entre aveugles, qu'elle déconseille tout aussi formellement que le mariage avec un clairvoyant, on peut se poser la question de savoir si l'ardente jeune fille, qui déclare par ailleurs avoir « *toujours pris plaisir à la société des aveugles* » [Husson, *op. cit.* : 26], fait tout simplement preuve de réalisme en énumérant les difficultés auxquelles se heurterait un ménage d'aveugles, ou si, par opportunisme, elle feint de partager sur ce point l'opinion des personnes auxquelles elle adresse son opuscule.

En effet, le mariage entre aveugles, prohibé depuis toujours aux Quinze-Vingts, alors que les unions entre aveugles et clairvoyant(e)s y étaient autorisées depuis la fondation de l'hospice<sup>5</sup>, est violemment critiqué par les philanthropes et les pédagogues responsables des établissements d'aveugles au XIX<sup>e</sup> siècle, pour des raisons d'ordre pratique, auxquelles s'ajouteront bientôt des considérations de nature eugéniste : ainsi, en 1842, l'administration des Quinze-Vingts opposera-t-elle un refus à la demande du sieur Goulard, qui souhaite « *se marier avec la Dame Vve Ménessier, également aveugle, entretenue dans l'Établissement* », en invoquant le fait « *qu'un mariage entre aveugles pourrait entraîner de graves inconvénients, soit par la propagation de la cécité [souligné par nous], soit par les risques d'incendie qui en résulteraient pour l'hospice, soit enfin par l'impossibilité où se trouveraient les conjoints de se prêter mutuellement assistance* »<sup>6</sup>.

Vingt ans auparavant, le docteur Guillié, successeur de Valentin Haüy à la direction de l'Institution des jeunes aveugles<sup>7</sup>, avait eu des mots très durs envers le « *laxisme* » de son prédécesseur, qui favorisait les

mariages entre aveugles dans son établissement, et s'en félicitait : « *Oui, nous avons la satisfaction de marier nos Élèves à la fin de leur éducation* », écrivait en effet Valentin Haüy en l'an IX, dans une Note sur son Institution, « *car l'aveugle aussi a besoin, et même plus que tout autre, d'un confident de ses peines ; eh ! Qui plus que des époux sont dignes de remplir ce précieux ministère ?* » [Haüy, *Brumaire an IX* : 13-14].

Dans son *Essai sur l'instruction des aveugles*, Guillié se vante au contraire d'avoir banni la « *confusion des sexes* » de son institution : « *On ne favorise plus, comme autrefois, les mariages entre aveugles et il n'est plus souffert dans l'Institution, de ménages, sources continuelles de discord et de mésintelligence* » [Guillié, *op. cit.* : 36]. Dans les archives des Quinze-Vingts, une lettre adressée par les administrateurs de l'hospice au ministre de l'Intérieur en février 1810 (époque où l'Institution des jeunes aveugles était réunie à la fondation de Saint-Louis) concerne « *deux jeunes aveugles élèves de l'hospice de Quinze-Vingts qui veulent contracter mariage* »<sup>8</sup>. Les deux jeunes gens sont majeurs. Le garçon, qui enseignait la grammaire, la géographie et l'histoire à ses jeunes condisciples, est âgé de vingt-cinq ans et la jeune fille va avoir vingt et un ans ; ils ont chacun père et mère « *et ceux-ci consentent à cette union* » [ibid.]. Les administrateurs ne peuvent donc s'opposer à leur projet ; toutefois, ils croient bon d'alerter le ministre en ces termes : « *[...] l'administration ne peut entrevoir pour eux que malheur et misère, aussitôt que leur projet sera réalisé ; et nous ne pouvons concevoir comment on a pu le favoriser* » [ibid.]. Aussi, « *pour prévenir que de pareilles unions ne se renouvellent entre des aveugles placés et demeurant dans l'hospice, sous la protection du gouvernement* », les administrateurs demandent-ils au ministre de prendre des mesures pour que les vingt-six jeunes aveugles âgés de vingt à vingt-sept ans qui ont été conservés dans l'institution, malgré leur âge, soient rendus à leurs familles. Il y a en effet danger, comme le prouve l'affaire qui motive leur lettre, « *de retenir à la vie commune, et avec des enfants, des jeunes gens dont l'infirmité semble accroître l'inquiétude et la fougue* » [ibid.].

Il est vrai qu'une autre affaire, survenue également en février 1810, n'a pu qu'engager les administrateurs à réagir sur ce point : Cécile-Hélène Maureaux, une orpheline admise à l'Institution en 1796 et qui s'y trouve encore quatorze ans plus tard, alors qu'elle est âgée de presque vingt-six ans, est placée le 2 février 1810 aux Dames Saint-Michel. Si rien dans les archives de l'hospice ne permet d'en deviner le motif, en revanche, une lettre de mise au point écrite en juillet 1861

par Zélie Cardeilhac (ancienne adjointe du docteur Guillié), à Joseph Guadet, auteur d'une *Histoire de l'Institut des jeunes aveugles de Paris* (où il critiquait les méthodes disciplinaires pratiquées sous le directorat de Guillié), nous en informe : « *De notre temps les enfans furent tenus dans la plus grande innocence et élevés dans des sentimens de religion et de piété qui maintenaient les bonnes mœurs et excluèrent toute autre pensée. Il n'en avait pas été de même aux 15-20 sous Haüy et sous Bertrand. Dans ces tems malheureux où les jeunes aveugles, excités par l'exemple des vieux, brûlaient dès l'adolescence du désir de s'unir entre eux. Il y avait dans l'hospice une infirmerie commune aux deux sexes, aux jeunes et aux vieux [...]. On peut penser les désordres qui en résultaient par suite desquels l'Institution a, sur ses fonds, payé pension très longtemps aux Dames de St Michel, pour l'élève Moreaux et son enfant* » [Zélie Cardeilhac, 1861, manuscrit]. Faut-il préciser que le docteur Guillié ne s'appliquait pas à lui-même l'implacable discipline imposée à ses jeunes pensionnaires, puisqu'il dut démissionner à cause d'une « affaire » avec la « vertueuse » Zélie Cardeilhac ?

Faut-il donc s'étonner que, quinze ans après les événements de 1810, Thérèse-Adèle Husson, adressant son opuscule aux successeurs des philanthropes qui s'effrayaient des unions entre aveugles, puisse écrire à ses compagnes : « *Si nous épousions un aveugle, c'est bien alors que notre situation serait réellement triste, puisque les idées de notre mari seraient aussi restreintes que les nôtres. L'un de nous ne pourrait porter de grands secours à l'autre, et si le ciel nous envoyait des enfans, nous serions obligés de les confier à des étrangers* » [op. cit. : 50] ? Celle dont les *Réflexions* accompagnaient vraisemblablement une demande d'admission aux Quinze-Vingts a-t-elle cherché, par ses propos, à rassurer ces hommes d'œuvre qu'angoissait naguère la sexualité de leurs jeunes protégés ? Ou bien cherchait-elle à se convaincre elle-même de résister à la menace du désir à laquelle elle a finalement succombé ?

En effet, un an après avoir livré ses *Réflexions* au directeur des Quinze-Vingts, la jeune aveugle, seule à Paris et « *en butte à des souffrances de tous genres* » [op. cit. : 65], épousait un jeune musicien, ancien élève de l'Institution royale des jeunes aveugles, Pierre-François-Victor Foucault, qui « *eut la générosité de [lui] offrir le partage de ses faibles ressources* » [ibid.]. Elle en aura deux filles, avant de mourir dans la misère, malgré ses succès de romancière, à l'âge de vingt-huit ans. Ainsi, pour le meilleur et pour le pire, a-t-elle laissé advenir en elle le désir d'être femme dont elle prétendait défendre ses sœurs d'infortune.

## ■ Statut de la femme et sexe des anges

Cent ans après les *Réflexions* de Thérèse-Adèle Husson, Pierre Villey, dont les ouvrages sur les aveugles sont destinés à lever dans l'esprit des clairvoyants le « préjugé de la cécité », dénie pourtant à la femme aveugle le droit de se marier. Il écrit en effet : « *Dans notre civilisation, la tradition a taillé aux hommes des besognes extrêmement variées : l'homme aveugle peut se glisser dans quelques-unes d'entre elles. Mais elle a fait à la femme, gardienne du foyer, une tâche pour laquelle la femme aveugle est inadaptable* » [1927 : 227]. À défaut d'épouser un voyant, la femme aveugle peut-elle toutefois envisager la solution du mariage entre aveugles ? Eh bien non, poursuit Pierre Villey, car « *le mariage entre aveugles est un mariage déplorable, gros de redoutables menaces [et], sauf exception, il faut avoir le courage [...] de déconseiller ces unions qui seront soumises à de trop rudes épreuves. Donc, ni mari voyant, ni mari aveugle : dans notre société, il n'y a pas, sauf exception, de mariage pour la femme aveugle. [...] L'adaptation pour l'homme aveugle s'achève par le mariage, par le foyer qu'il fonde avec une femme voyante, où il trouve une collaboration qui le complète*<sup>10</sup>. [...] *La femme est exclue de cette fusion définitive des intérêts et des affections qui seule peut rendre des yeux à l'aveugle* » [op. cit. : 229].

Terrible verdict... inspiré par une vision traditionnelle du rôle de la femme mariée – conforme aux positions très conservatrices du père de Pierre Villey, le juriste Edmond Villey, exprimées dans un article sur les droits politiques des femmes paru dans la *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, en 1896. Car c'est bien au statut et aux représentations sociales de la femme que renvoie la question du mariage des aveugles. En effet, si le rôle social de la femme considérée « *dans sa situation normale, naturelle, qui est celle de la femme mariée* » [Villey E., 1896 : 42], a pour seules finalités le bonheur de son mari et l'éducation de ses enfans, il est concevable qu'une femme « *aimable* », « *intéressante et sensible* » [Husson, op. cit. : 49] pousse l'esprit d'abnégation que l'on attend de son sexe jusqu'à devenir la compagne d'un homme privé de la vue.

Ainsi, en 1831, le Tout-Paris politique et littéraire, de Guizot à Chateaubriand, applaudit-il unanimement au mariage d'Augustin Thierry, aveugle et paralytique, avec Julie de Quérangal. Certes Julie n'est plus très jeune : elle approche les trente ans ; elle n'a pas de fortune et elle est de santé fragile. Mais qu'importe, Augustin, qui a sept ans de plus qu'elle, n'est pas riche,

lui non plus, et, dans une lettre à Mme Scheffer du 12 octobre 1830, il exprime toute sa joie d'avoir rencontré celle qui lui apporte « *cette compagnie de toutes les heures, cette affection de sœur et de mère que rien ne rebute ni ne décourage* » [Denieul-Cormier, 1996 : 304-305]. Le rôle de Julie, « *le plus admirable qui puisse être donné à une femme* », selon Louis de Loménie, auteur d'un article sur Augustin Thierry paru dans la *Galerie des contemporains illustres*, ne se limitera pourtant pas à celui d'« *ange gardien* » [1841 : 6]. En effet, cette femme, qui a du goût pour les lettres et qui est en mesure d'apprécier à sa juste valeur l'œuvre de son époux, sera encore sa collaboratrice et saura réunir autour de lui un salon, où l'historien pourra goûter aux plaisirs de la musique et tenir ses invités sous le charme de sa conversation.

Au siècle précédent, Voltaire et Mme de Staël avaient célébré « *l'union touchante* » de l'entomologiste suisse aveugle François Huber et de son épouse, Marie-Aimée [de Candolle, 1832 : 4]. Ainsi, comme le donnent à penser les louanges qui ont accompagné les couples formés par un aveugle et une clairvoyante, ces unions semblaient-elles acceptées socialement – à défaut d'être encouragées par les familles<sup>11</sup>... En revanche, compte tenu du rôle social alors imparti aux femmes (« *le gouvernement intérieur du foyer domestique* » [Villey E., *op. cit.* : 43]), il pouvait paraître inconcevable qu'une femme atteinte de cécité, et donc – comme on le pensait alors des aveugles – dépendante de l'aide d'autrui, puisse assumer « *toute l'importance et toute la grandeur* » de ce rôle [ibid.].

Toutefois, au-delà de ces considérations sur le statut de la femme et sur les représentations de la cécité, il conviendrait de se poser la question de savoir pourquoi les philanthropes aveugles de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui savaient pertinemment ce dont était capable une fille aveugle et l'ont d'ailleurs écrit (tenir son intérieur, recevoir ses amies, prendre soin de ses jeunes frères et sœurs ou de ses vieux parents), lui refusaient la possibilité d'exercer ses talents en tant qu'épouse et mère de famille. On peut se demander « *quels systèmes de représentations, quel faisceau de peurs* » [Corbin, 1991 : 91], quelles obsessions, pouvaient bien ordonner leur discours sur l'accès des femmes aveugles à la sexualité, car, enfin, c'est bien aussi de cela qu'il s'agit...

Peut-être serait-il opportun de rappeler sur ce point la vision romantique de la femme aveugle illustrée en particulier par le personnage de Dea, dans *L'homme qui rit* de Victor Hugo : « *Il y avait du rêve dans Dea. Elle*

*semblait un songe ayant pris un corps. Il y avait dans toute sa personne [...] un voisinage exquis de l'ange [c'est nous qui soulignons] et elle était tout juste assez femme* » [Hugo, 1982 (1869) : 351-352]. Cette vision angélique de la jeune fille aveugle rejoint le caractère séraphique propre aux représentations de la jeune fille au XIX<sup>e</sup> siècle, que redouble une représentation plus ancienne de l'aveugle, préservé des souillures du monde par l'absence de regard. Pour d'autres raisons, tenant en particulier à leur prétendu « dévouement », l'angélisme serait aussi le propre des compagnes voyantes des hommes atteints de cécité. En effet, pour ces dernières, l'expression « *ange tutélaire* » revient souvent sous la plume des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, de Thérèse-Adèle Husson à Louis de Loménie et à Victor Hugo, toujours lui (dans un texte malheureusement non référencé), cité par Maurice de La Sizeranne : « *Être aveugle et être aimé, c'est [...] sur cette terre où rien n'est complet, une des formes les plus étrangement exquisées du bonheur. [...] Devenir dans l'obscurité, et par l'obscurité, l'astre autour duquel gravite cet ange, peu de félicités égalent celle-là. [...] On ne donnerait pas cette ombre pour toute la clarté ! L'âme ange est là, sans cesse là ; si elle s'éloigne, c'est pour revenir ; elle s'efface comme le rêve et reparait comme la réalité* » [1901 : 116-117].

Être une femme aveugle ou l'épouse d'un aveugle, serait-ce donc se satisfaire de cette union des âmes – les anges sont des êtres purement spirituels et donc asexués – à laquelle se réfère encore Hugo, dans la suite du texte cité ci-dessus : « *L'âme à tâtons cherche l'âme, et la trouve* » [ibid.] ? Quoi qu'il en soit, lorsque Victor Hugo fait un portrait éthéré de la jeune fille aveugle, on peut penser que son génie poétique transfigure les réalités de la cécité. Il en est tout autrement des philanthropes aveugles condamnant leurs « *sœurs d'infortune* » au célibat, tout en se reconnaissant à eux-mêmes le droit à « *cette fusion définitive des intérêts et des affections qui seule peut rendre des yeux à l'aveugle* » [Villey P., 1927 : 229]. Ce sera le combat de Marthe Henri (1900-1985) – elle-même aveugle et épouse d'un aveugle, Pierre Henri, auteur d'ouvrages fondamentaux sur les aveugles et la cécité – que de permettre aux femmes aveugles du XX<sup>e</sup> siècle de lever l'interdit et d'assumer les responsabilités de maîtresses de maison et de mères de famille. Action pionnière, qu'elle mena par la publication d'articles et d'ouvrages<sup>12</sup>, par des conférences et par des cours sur la vie domestique, créés après la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, Marcel Nuss, dans *Handicaps et sexualités. Le livre blanc*<sup>13</sup>, demande avec véhémence que l'on

cesse « *d'ergoter sur le sexe des anges* » [2008 : v]<sup>14</sup>. Puisse son action contribuer à sortir les personnes en situation de handicap, et en particulier les femmes, de cette espèce de « *neutralité dans l'ordre du genre* » [Stiker, 2008 : 236] dans laquelle les avait confinées le XIX<sup>e</sup> siècle, alors

qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne l'oublions pas, Valentin Haüy avait reconnu aux aveugles non seulement le droit à l'éducation et à l'emploi, mais encore au mariage et à la procréation. Le droit au bonheur donc, qui fut le maître mot du siècle des Lumières. ■

## I Notes

1. Il a été édité d'abord en anglais à la New York University Press en 2001, puis en français, chez Érés en 2004, par mes soins et ceux de Catherine J. Kudlick, professeure d'histoire à l'université de Californie, Davis.

2. Administrateurs des Quinze-Vingts et directeurs successifs de l'Institution royale des jeunes aveugles au XIX<sup>e</sup> siècle – en particulier le docteur Guillié, directeur de l'Institution de 1814 à 1821, dont l'*Essai sur l'instruction des aveugles* connut trois éditions (1817, 1819 et 1820) et fut largement distribué en France, notamment à Nancy, où Thérèse-Adèle Husson en a probablement pris connaissance par l'intermédiaire de ses protecteurs.

3. *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'influence des mœurs sur le bonheur de la vie*, par Mme Mongellaz, Paris, Michaud, 1828.

4. Il convient de préciser qu'à l'époque de Thérèse-Adèle Husson, il n'était pas encore permis à une jeune fille aveugle de prétendre à la vie religieuse. Cela ne sera possible qu'après la fondation, en 1852, de la communauté des Sœurs aveugles de Saint-Paul, à Paris, où, le 12 mai 1853, treize religieuses, sept aveugles et six clairvoyantes, prirent l'habit.

5. Depuis le Moyen Âge, il était défendu aux membres aveugles des Quinze-Vingts d'épouser un(e) aveugle. Pour des raisons de sécurité, « peur du feu », et pour des raisons

économiques : un époux ou une épouse aveugle aurait été une charge supplémentaire pour la communauté. En fait, le droit au mariage des pensionnaires aveugles avec un ou une clairvoyant(e) était fondé essentiellement sur des considérations d'ordre pratique : le conjoint voyant était en effet censé s'occuper de « son aveugle » et le guider « bien doucement et véritablement es questes et ailleurs ». Par ailleurs, il pouvait rendre un certain nombre de services à la communauté (*Règlement donné aux Quinze-Vingts par Michel de Brache, aumônier du roi Jean (1351-1355)*, in Léon Le Grand, 1887, *Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au Faubourg Saint-Antoine (XIII-XVIII siècles)*).

6. Archives XV-XX. P6 564. Dossier personnel de Philibert Joseph Goulard.

7. Sur l'histoire de l'Institution des jeunes aveugles au XIX<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons à notre ouvrage, Weygand, Zina, 2003, chapitre 14 : « L'Institution royale des jeunes aveugles sous la Restauration ».

8. Archives nationales, F<sup>15</sup> 2575 « L'Administration des Établissements de Bienfaisance, (Hospice Impérial des 15-20) à son Excellence le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire », Paris, le 14 février 1810.

9. Nous avons écrit ailleurs (Weygand, Zina [2000], ce qu'il fallait penser des services infligés par Guillié, en tant que directeur et médecin-chef de l'Institution, à des élèves dont la plupart étaient pensionnaires. Quant à ses relations avec l'institutrice des jeunes filles aveugles, qui nous sont connues par les traces

d'un procès intenté à Guillié par son épouse, conservées dans les archives de l'Institution des jeunes aveugles, elles procèdent de la même dynamique institutionnelle, propre aux établissements fermés.

10. Ce fut le cas de Pierre Villey, marié à Louise Boutroux, fille du philosophe Émile Boutroux, professeur de Villey à l'École normale supérieure. Il en eut quatre fils.

11. Pour se marier, François Huber et Marie-Aimée Lullin avaient dû attendre, la majorité de la jeune fille, dont le père, syndic de la ville de Genève, s'opposait à son mariage avec un fiancé devenu progressivement aveugle.

12. Le plus connu, *La réinsertion des femmes aveugles à la vie domestique*, est paru en 1943.

13. Issu d'un colloque organisé en avril 2007 au Parlement européen de Strasbourg à l'initiative de la Coordination Handicap et Autonomie, avec le soutien de l'AFM, de l'APF et de Handicap International.

14. Les auteurs d'une étude récente financée par la DREES-MIRE : *Vie de couple et construction identitaire. Situations de handicap dans l'accès à la vie de couple pour les personnes déficientes*, écrivaient dans l'Introduction au rapport issu de leur recherche :

« *La question de la vie de couple et de la sexualité des personnes vivant avec des déficiences est relativement récente. Le fait même qu'elle se pose exprime la revendication d'un nouveau droit, celui de l'accès à une vie intime et familiale "normale"* » [Banens, Marcellini, 2007 : 5].

## I Références bibliographiques

ANONYME, in *Le Journal des dames et des modes*, 30 septembre 1828, présentation de l'ouvrage de Mme Mongellaz : *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'influence des mœurs sur le bonheur de la vie*, Paris, Michaud, 1828.

BANENS Maks et Anne MARCELLINI (dir.), 2007, *Vie de couple et construction identitaire. Situations de handicap dans l'accès à la vie de couple pour les personnes déficientes*, rapport de recherche, DREES-MIRE.

CARDEILHAC Zélie, 1861, Lettre à Joseph Guadet, Paris, 15 juillet 1861, manuscrit, bibliothèque Valentin Haüy, archives Maurice de La Sizeranne, non répertoriées.

CORBIN Alain, 1987, « La relation intime ou les plaisirs de l'échange », in Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Éditions du Seuil, t. IV.

– 1991, « Le "sexe en deuil" et l'histoire des femmes au 19<sup>e</sup> siècle », in *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le dix-neuvième siècle*, Paris, Aubier.

– 2008, *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin.

DENIEUL-CORMIER Anne, 1996, *Augustin Thierry. L'histoire autrement*, Paris, Publisud.

DIDEROT Denis, 2000 (1782), *Additions à la Lettre sur les aveugles*, in *Lettre sur les aveugles. Lettre sur les sourds et muets*, présentation par Marian Hobson et Simon Harvey, Paris, GF Flammarion.

GUILLIÉ Sébastien Dr, 1820, *Essai sur l'instruction des aveugles ou Exposé analytique des procédés employés pour les instruire*, Paris, imprimé par les aveugles, 3<sup>e</sup> édition.

HAÛY Valentin, an IX, *Troisième Note du Citoyen Haüy*, auteur de la manière d'instruire les aveugles ou *Court Exposé De la naissance, des progrès et de l'état actuel de l'Institut National des Aveugles-Travailleurs*, au 19 Brumaire an 9 de la République Française, entremêlé de quelques Observations relatives à cet Etablissement, archives de l'Institut de France, carton 4A2.

HUSSON Thérèse-Adèle, 2004 (1825), *Une jeune aveugle dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, commentaires de Zina Weygand et Catherine J. Kudlick, Toulouse, Érès.

LA SIZERANNE Maurice de, 1901, *Les sœurs aveugles*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1901. 1<sup>re</sup> Partie : « Psychologie de la femme aveugle ».

LOMÉNIE Louis de, *Galerie des contemporains illustres par un homme de rien*, t. III, Paris, 1841.

NUSS Marcel, 2008, « Avertissement », in Marcel Nuss (dir.), *Handicaps et sexualités. Le livre blanc*, Paris, Dunod : v.

PARENT-DUCHÂTELET Alexandre, 1981 (1836), *La prostitution à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, texte présenté et annoté par Alain Corbin, Paris, Editions du Seuil.

STIKER Henri-Jacques, 2008, « Notice historique brève sur la sexualité des personnes handicapées », in Marcel Nuss (dir.), *Handicaps et sexualités. Le livre blanc*, Paris, Dunod : 233-240.

VILLEY Edmond, 1896, « Les droits de la femme », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, t. II, juillet.

VILLEY Pierre, 1984 (1914), *Le monde des aveugles. Essai de psychologie*, Paris, Librairie José Corti.  
– 1927, *L'aveugle dans le monde des voyants. Essai de sociologie*, Paris, Flammarion.

WEYGAND Zina, 2000, « Violence institutionnelle, violence médicale. Les expériences du docteur Guillié sur la bléphanorrhée contagieuse faites à la clinique de l'Institut des jeunes aveugles. Décembre 1819-janvier 1820 », in Anne-Claude Ambroise-Rendu, Fabrice d'Almeida, Nicole Edelman (dir.), *Des gestes en histoire. Formes et significations des gestualités médicale, guerrière et politique*, Paris, Seli-Arslan : 42-52.  
– 2003, *Vivre sans voir. Les aveugles dans la société française du Moyen Âge au siècle de Louis Braille*, Grâne, CREAPHIS.

## I ABSTRACT

Blind Love – a love under constraints ?

Having the right to share affection and to achieve sexual fulfilment is among the demands of those who find themselves handicapped. Even if this demand is relatively new in France, the aspiration of handicapped people for love and a married life is by no means new. The answers given by society to this aspiration have varied according to different historical periods.

This article is at the crossroads of the history of handicaps, of women, of the body and of love and centers on the “Reflections” of Thérèse-Adèle Husson, a young blind. Answers given by authors, both blind and sighted, in the XIX<sup>th</sup> and early XX<sup>th</sup> centuries to the aspiration of the blind for marriage and a family life are scrutinized.

*Keywords* : Blind. Woman. Senses. Love. Marriage.

## I ZUSAMMENFASSUNG

Blinde Liebe – Liebe mit Hindernissen ?

In der Partnerschaft Liebe und sexueller Erfüllung zu finden gehört heute zu dem, worauf Menschen mit Behinderung – rechtlich formuliert – einen Anspruch erheben. Obwohl dieser Anspruch in Frankreich relativ neu ist, ist es das sehnsüchtige Verlangen nach Liebe und Eheleben an sich keineswegs. Die Reaktionen der Gesellschaft auf dieses Verlangen, waren allerdings in den einzelnen Epochen der Geschichte sehr unterschiedlich. Am Beispiel der „Reflexions“ von Thérèse-Adèle Husson, einer jungen, blinden Frau des 19. Jahrhunderts, zeigt dieser Artikel auf, wo sich die Geschichte der Behinderungen, die Geschichte der Frauen, die Geschichte des Körpers und die Geschichte der erotischen Liebe kreuzen. Darüber hinaus widmet sich dieser Artikel möglichen Antworten, die (blinde und sehende) Autoren des 19. und des frühen 20. Jahrhunderts, auf das Verlangen der Blinden nach Ehe und Familienleben gegeben haben.

*Stichwörter* : Blindheit. Frau. Sinne. Liebe. Ehe.